



Syndicat Force Ouvrière des personnels des services du département de la Haute-Garonne

UNION NATIONALE DES PERSONNELS DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Toulouse, le 28 avril 2020

Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Monsieur le Rapporteur Général du Budget,
Monsieur le Directeur Général des Services,

Lors de la réunion en audio conférence en date du 22 avril 2020, il nous a été demandé (uniquement à notre syndicat) de poser nos questions par courrier. Nous sommes à notre troisième réunion, sans tenue de CHSCT/ CT.

Nous avons encore beaucoup de questions (**certaines restées sans réponses**), que nous vous adressons par conséquent.

1. La gestion de la période de confinement

- La production d'un arrêté administratif individuel de travail (courrier du 31 mars 2020). Le Directeur des Carrières nous a précisé que par manque de personnel, eu égard à la période, il n'était pas envisageable d'établir ces arrêtés. Nous n'avons aucune remarque à faire sur cette évidence. Par contre, il ne nous a jamais été proposé d'autres solutions comme par exemple, d'octroyer aux agents concernés des autorisations d'absences « ad hoc », qui pourront faire l'objet d'une régularisation administrative par voie de délibération, et de consultation du comité technique.

- Le versement d'une prime exceptionnelle de 1000 € à tous ceux qui participent au plan de continuité de l'activité y compris ceux qui ne sont pas comptabilisés dans les états de services communiqués quotidiennement aux organisations syndicales. Concernant nos collègues assistants familiaux vous avez décidé d'allouer une prime de 50€ pour les frais éducatifs, prime liée uniquement à l'enfant. Nous vous demandons que soit attribuée également une prime de 1000€ aux assistants familiaux. (courrier du 15 avril 2020).

- L'attribution d'une prime pour la prise en compte des frais de repas à compter du 23 mars 2020 engendrés par la fermeture du restaurant administratif : le montant s'élève à 17.50€ par repas, voir décret (courrier du 15 Avril 2020)

- La mise à disposition du matériel nécessaire auprès de tous les agents, y compris contractuels, positionnés en télétravail, et télétravaillant à leurs propres frais (courrier du 10 Avril 2020)

- Nous vous demandons l'attribution de tickets restaurants pour tous les agents en télétravail. Lorsque ce dispositif est mis en place par l'employeur territorial, les agents ont droit au maximum à un titre-restaurant par repas compris dans leur horaire de travail journalier.

2 Les modalités de reprises

- Dès le lundi 20 avril des collègues des collèges ont repris le travail, Pourquoi ? La date du 11 mai n'est elle pas valable pour eux ? Par quelle voie l'attestation de l'employeur de circuler a-t-elle été envoyée, sachant que les collègues n'ont pas tous accès à leur messagerie professionnelle depuis leur domicile ? Pourquoi la voie postale n'a-t-elle pas été privilégiée, en incluant dans l'envoi du FIL INFO DES RH cette attestation ?

- Quel est le protocole de reprise qui a été fait comme il se doit ? A priori aucun puisque, nous aurions du en être destinataires, un protocole se doit toujours de faire un état des lieux dans lequel se trouve le collège avant reprise. Quelles sont les commandes de blouses, de masques, de gel et de charlottes faites et depuis quand, les produits de désinfection ont-ils été commandés et reçus afin de procéder à la désinfection de l'établissement scolaire avant la reprise, et à la reprise le stock de ces produits sera-t-il suffisant pour assurer quotidiennement la désinfection des locaux ?

- Après autant de jours de fermetures des collèges, quel est le contrôle qui a été fait sur la qualité de l'eau, sachant l'eau stagnante depuis plus d'un mois et les risques contagieux?

- Les élus(es) sont-ils (elles) au courant des réelles conditions de reprises dans les collèges ?

- Le nettoyage des appareils de climatisation/chauffage dans les bureaux a-t-il été fait ?

- Le nettoyage des parties communes à la cité Roguet non effectué. Le DGS nous a répondu que les abords de la cité avaient été désinfectés et en revanche va s'assurer de la désinfection des parties communes de la cité Roguet.

- FO a été informé que des directives étaient données concernant la reprise du travail dès le 27 avril sur la base du volontariat qui s'est transformé bien souvent en volontariat imposé, tout ceci étant contraire aux engagements du 11 mai. Nous avons adressé un mail au DGS vendredi 24 avril l'informant de cette situation, au moment où nous écrivons nous n'avons aucune réponse.

3 Situation des agents

- FO CD31 a porté à votre connaissance le cas d'un COVID19 dans un collège. Pourquoi n'étiez-vous pas au courant ?
- Qu'en est-il de l'indemnité devant être allouée au personnel ayant travaillé pendant les vacances pour garder les enfants de nos soignants ?
- Les situations des agents de la collectivité qui peuvent être en difficultés financières compte tenu de l'impact économique, social, et psychologique de cette période. Selon le DGS ces situations sont prises en compte par le service social du personnel, mais il ne perçoit pas de difficultés supplémentaires pour ces agents compte tenu du confinement. FOCD31 a posé la question, outre les aides d'accompagnement et de soutien, d'une aide financière de la collectivité envers ces personnels.

Dès la première réunion en présentiel avec l'administration, le 13 mars 2020, FO a demandé la distribution de masques et de gel à l'ensemble des agents participant à la continuité du service public afin de les protéger de tous risques de contamination. A ce jour, la collectivité nous informe de l'arrivée de masques et de sa distribution via la voie postale, notamment aux ASSFAM, et précise que le 11 mai chaque agent participant à la reprise progressive se verra distribuer 2 masques par agent. Ce qui questionne FO, c'est que des agents en présentiel actuellement n'ont toujours pas de masques (grand public).

Jusqu'à présent FOCD31 a revendiqué le confinement pour tous et toutes comme étant la règle première, face aux injonctions paradoxales de l'administration qui « les invite » à reprendre le travail avant le 11 mai.

Veillez recevoir, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Monsieur le Rapporteur Général du Budget, Monsieur le Directeur Général des Services, l'expression de nos respectueuses salutations.

P/le syndicat FOCD31
Véronique LAFFARGUE
Secrétaire Général